



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvere, tenue ce 12 janvier 2026, au 837, 8<sup>e</sup> Rang, Saint-Sylvere, à 20 h 00.

### Sont présents :

Madame Fannie Boisvert, mairesse

Monsieur Stéphane Trottier, conseiller n°1      Monsieur Éric Chassé, conseiller n°2

Madame Gabrielle Gauthier, conseillère n°3      Monsieur André Casavant, conseiller n°4

Monsieur Yan Dagenais, conseiller n°5      Monsieur Marc St-Louis, conseiller n°6

Est également présente, Mme Alexandra Brière-Malo, directrice générale/greffière-trésorière;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Fannie Boisvert.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE, PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la mairesse Fannie Boisvert procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00 et constate qu'il y a quorum.

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été préalablement remis aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

SUR PROPOSITION du conseiller Marc St-Louis, appuyé par le conseiller Yan Dagenais;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour avec les ajouts suivants : 8.7 Demandes de soumission pour le parc, 8.8 Demande pour plan et devis préliminaire pour la patinoire, 8.9 Autorisations pour achat d'outil de la voirie, 12.3 Nominations des membres du comité consultatif d'urbanisme, 13.1 Annulations souper spaghetti.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

##### 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Trottier, appuyé par la conseillère Gabrielle Gauthier;

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### 3. SUIVI DES DOSSIERS

- Les jeudis en chanson auront lieu

#### 4. DEMANDES DE L'ASSEMBLER

N/A

#### 5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

2026-01-006

2026-01-007



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

No de résolution  
ou annotation

- 5.1 Enjeux des producteurs de lait
- 5.2 Lettre de félicitation et sollicitation d'une rencontre (UPA)
- 5.3 Invitation souper gastronomique (fondation Bécancour, Nicolet, Yamaska)
- 5.4 Formation DEA 3 février
- 5.5 Coup de cœur (Réseau biblio)

### 6. RAPPORT DES ÉLUS (ES)

<u>Éric Chassé</u> (CCU)	N/A
<u>Stéphane Trottier</u> CCU DÉFIBRILLATEUR	N/A
<u>Gabrielle Gauthier</u> OMH et bibliothèque	N/A
<u>MARC ST-LOUIS</u> LOISIRS	N/A
<u>Fannie Boisvert (régie des déchets, MRC, Service incendie)</u>	MRC; le règlement de contrôle intérimaire a été adopté à la MRC pour les panneaux solaires, la fibre optique il cherche des compétiteurs a Sogetel, mais c'est difficile. SERVICE, INCENDIE; N/A Régie : N/A

### 7. LÉGISLATION

2026-01-008

#### 7.1 Adoption du règlement 380 sur le traitement des élus municipaux

ATTENDU que des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion et le dépôt du projet a été légalement donné par le conseiller Éric Chassé, lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* RLRQ, c. C-27;

ATTENDU qu'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Chassé et appuyé par le conseiller Yan Dagenais;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DE VOIX FAVORABLES EXPRIMÉES AUX DEUX TIERS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, INCLUANT CELLE DE madame la mairesse que le présent règlement portant le numéro 380 et connu sous le nom de « Règlement numéro 380 sur le traitement des élus municipaux » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-009

#### 7.2 Adoption du règlement 381 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné par Stéphane Trottier lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé et présenté ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Trottier, appuyée par le conseiller André Casavant;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

IL EST RÉSOLU que le présent règlement portant le 381 édictant le code d'éthique et de déontologie des élués municipales, soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-010

### 7.3 Adoption du règlement établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien du cours d'eau Désilets

ATTENDU que la MRC de Bécancour a effectué des travaux d'entretien d'une partie du cours d'eau, Désilets;

ATTENDU l'article 988 du Code municipal;

ATTENDU les articles 244.1 et suivants de la loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU qu'un avis de motion a été légalement donné et que le dépôt du présent projet de règlement numéro 382 établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien du cours d'eau Désilets a été fait par le conseiller Yan Dagenais lors de la séance ordinaire du 01 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION du conseiller Marc St-Louis et appuyé par la conseillère Gabrielle Gauthier;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le présent règlement portant le numéro 382 et connu sous le nom de « Règlement numéro 382 établissant la tarification pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien du cours d'eau Désilets » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-01-011

### 8.1 Augmentation de l'échelle salariale employée

CONSIDÉRANT QUE l'échelle salariale doit être ajustée chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà pris connaissance des recommandations de notre consultant en ressource humaine en ce qui concerne l'indexation de l'échelle salariale.

CONSIDÉRANT QUE le taux d'indexation recommandée est de 4 %;

SUR PROPOSITION de la conseillère Gabrielle Gauthier, appuyée par le conseiller Yan Dagenais;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'indexation de l'échelle du taux de 4% au 1 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-012

### 8.2 Adoption du budget de l'OMH 2026

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose le budget 2026 de l'Office Municipal d'Habitation Au Cœur du Québec (OMH);

SUR PROPOSITION de la conseillère Gabrielle Gauthier, appuyé par le conseiller Stéphane Trottier;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte le budget 2026 de l'OMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution  
ou annotation

2026-01-013

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

### 8.3 Renouvellement de l'ADMQ

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre au directeur général et secrétaire-trésorier des assurances juridiques, un programme de formation ainsi qu'un soutien technique;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Municipalité de Saint-Sylvère de faire partie de ladite association;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller André Casavant ;

IL EST RÉSOLU d'autoriser une dépense et le paiement au montant de 519\$ avant taxes chacun pour l'adhésion à l'ADMQ pour 2026 pour la directrice général et la directrice générale adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-014

### 8.4 Vente pour taxes

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens n'ont pas encore acquitté leur solde dû pour les taxes municipales de 2024 ;

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code municipal qui stipule que :

*Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale doit préparer, dans le cours du mois de janvier de chaque année, un état mentionnant dans autant de colonnes distinctes :*

- les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tels qu'indiqués au rôle d'évaluation, s'ils y sont entrés ;
- le montant de toutes taxes municipales restant dues à la municipalité, par chacune de ces personnes ou par des personnes inconnues ;
- le montant des taxes municipales dues par chacune de ces personnes aux officiers de la municipalité ;
- le montant des taxes scolaires dues par chacune de ces personnes, jusqu'à la confection de cet état, si un état des arrérages a été remis temps au bureau de la municipalité, par le directeur général de la commission scolaire concernée ;
- les frais de perception dus par ces personnes ;
- la désignation de tous biens-fonds assujettis au paiement des taxes mentionnées dans cet état ;
- le montant total des taxes et des frais affectant ces biens-fonds, pour des fins municipales ou scolaires ;
- tout autre renseignement requis par le conseil et toute remarque jugée opportune. Cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui. Lorsque la date de la vente des immeubles a été changée en vertu du dernier alinéa de l'article 1026, cet état doit être préparé au cours du quatrième mois précédant le mois fixé pour cette vente.

CONSIDÉRANT l'état des personnes endettées pour taxes envers la municipalité ou la commission scolaire présenté au conseil municipal :

	MATRICULE	MONTANT	INTERET	TAXES SCOLAIRE
Maxime Descheneaux	0024 63 7923	3 513.27	587.14	
Dominique Houle	0726 68 4004	2 246.36\$	521.91\$	119.68\$

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gabrielle Gauthier, appuyé par le conseiller le Yan Dagenais ;

ET RESOLU qu'une lettre recommandée soit adressée à chacun des contribuables endettés envers la municipalité pour plus de 100 \$, en leur demandant de régler leur solde d'ici le dernier jour du mois de février, à défaut de quoi leur nom sera transmis à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution  
ou annotation

2026-01-015

#### 8.5 Entretien de la génératrice

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Sylvère doit effectuer l'entretien recommandé après 5 ans sur la génératrice Kohler 125REOZJG (#33366GMHL0005) afin d'assurer son bon fonctionnement et sa fiabilité;

ATTENDU QUE la soumission détaillée reçue de Drumco Energie en date du 3 novembre 2025 prévoit le remplacement des pièces suivantes : thermostat et joints d'étanchéité, bouchon du radiateur, boyaux et collets du chauffe-moteur, valve de drain, liquide antigel, filtre à air, courroie, batterie, supports du radiateur, ainsi que la vérification de l'étanchéité et du bon fonctionnement;

ATTENDU QUE le coût total des travaux, incluant pièces, main-d'œuvre et taxes, s'élève à 2 351,00 \$;

SUR PROPOSITION DU conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller Stéphane Trottier;

QUE la Municipalité de Saint-Sylvère autorise l'exécution des travaux d'entretien décrits dans la soumission #7869 et approuve la dépense de 2 351,00 \$, taxes incluses, payable à Drumco Énergie, conformément aux conditions de la soumission.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-016

#### 8.6 Demande financière ARLPHCQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'ARLPHCQ pour poursuivre le maintien de l'offre en loisir aux personnes handicapées sur le territoire de la MRC de Bécancour ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'ARLPHCQ est le développement du loisir inclusif pour les personnes handicapées. Entre autres, elle coordonne le financement des différents organismes procurant des loisirs adaptés, sécuritaires et de qualité pour les personnes handicapées.

CONSIDÉRANT QUE comme l'an passé, pour les municipalités de moins de 1 500 habitants, ils suggèrent une contribution minimum de 100\$.

CONSIDÉRANT QUE dans les années subséquence un montant de 200 \$ à toujours été octroyé.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller André Casavant ;

IL EST RÉSOLU d'accepter la demande d'aide financière de l'ARLPHCQ pour un montant de 200\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-017

#### 8.7 Autorisation d'une demande de soumission pour le parc

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer les infrastructures mises à la disposition des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire se doter d'une expertise particulière afin d'atteindre cet objectif;



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le recours à une firme spécialisée constitue la meilleure option pour obtenir des résultats optimaux;

SUR PROPOSITION DU conseiller Stéphane Trottier, appuyé par le conseiller Yan Dagenais;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal la directrice générale à aller chercher les soumissions pour l'aménagement du parc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-018

### 8.7 Autorisation pour aller chercher des soumissions pour les devis pour la patinoire

CONSIDÉRANT QUE les conseiller veulent explorer la possibilité de rénover la patinoire;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait une possibilité d'une subvention disponible pour la réfection d'infrastructure sportive;

CONSIDÉRANT Qu'on doit évaluer les coûts et la faisabilité du projet avant dépôt de tout forme d'aide financier au préalable;

SUR PROPOSITION DU conseiller Marc St-Louis, appuyé par le conseiller Yan Dagenais;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire des demandes à des firmes et signé l'entente avec la firme, pour un maximum de 10 000\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-019

### 8.7 Autorisation pour l'achat d'outils pour la voirie

CONSIDÉRANT le besoin d'outils pour l'équipe voirie;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'achat;

CONSIDÉRANT QUE le montant va être pris dans les surplus cumulé;

SUR PROPOSITION DU conseiller Stéphane Trottier, appuyé par la conseillère Gabrielle Gauthier;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'achat des outils nécessaire pour l'équipe de la voirie pour un maximum de 20 000\$ pris dans les surplus cumulés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 9. GESTION FINANCIÈRE

2026-01-020

### 9.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés ou à payer du mois de décembre 2025 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 181 888.69 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse Fannie Boisvert certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Chassé; appuyé par le conseiller Yan Dagenais ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme si au long reproduit, pour le mois de décembre 2025, soient acceptées et payées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

N/A

11. VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

N/A

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1 Dépôt liste des permis et certificats – décembre 2025

La directrice générale/greffière-trésorière dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour le mois de décembre 2025 pour 1 permis totalisant une valeur de 25 000 \$.

Déposée.

12.2 Demande à la MRC de Bécancour pour la préparation d'un règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QUE les élus veulent se prévaloir d'un règlement qui entourait la zone urbaine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sylvère désire que la MRC de Bécancour nous accompagne dans les démarches pour la préparation du règlement.

SUR PROPOSITION DU conseiller Marc St-Louis, appuyé par le conseiller Yan Dagenais;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire la demande à la MRC de Bécancour pour aider à la préparation du règlement PPCMOI.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12.3 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE les contribuables de Saint-Sylvère ont reçu une invitation à déposer leur candidature pour le siège de représentant du public;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominic MercierProvencher à fait mention de son intérêt

SUR PROPOSITION DU conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller Stéphane Trottier;

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité autorise et nomme monsieur Dominic Mercier Provencher a titre de représentant du public pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Sylvère.

QUE le comité consultatif en urbanisme est constitué des membres suivants;

Éric chassé  
Stéphane trottier  
Gilles Faucher

2026-01-021

2026-01-022



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Dominic Mercier Provencher

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-023

### 13. LOISIRS ET CULTURE

#### 13.1 Annulation du souper spaghetti

ATTENDU QUE la résolution adoptée lors de la séance précédente autorisait l'organisation d'un souper spaghetti résolution numéro 2025-12-174;

ATTENDU QUE cette décision a été prise à la suite de l'analyse de la programmation complète de cette journée hivernale;

ATTENDU QUE la présence de deux offres alimentaires pour le souper pourrait nuire à l'une ou l'autre des parties;

SUR PROPOSITION De la conseillère Gabrielle Gauthier, appuyé par le conseiller Yan Dagenais

VOTE CONTRE : Stéphane Trottier

VOTE POUR : Gabrielle Gauthier, Éric Chassé, Marc-St-Louis, André Casavant, Yan Dagenais, Fannie Boisvert

#### IL EST RÉSOLU QUE :

La résolution autorisant l'organisation d'un souper spaghetti dans le cadre de l'activité hivernale est **annulée**.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

### 14. DIVERS

N/A

### 15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRO, c. C-27. (Le tout selon les articles 29 à 39 inclusivement du Règlement n°375 sur la régie interne des séances du conseil).

2026-01-024

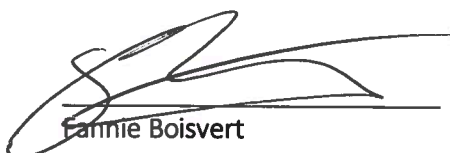
### 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

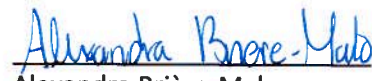
L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller Marc St-Louis ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 20 h 49.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

  
Fannie Boisvert  
Mairesse

  
Alexandra Brière-Malo  
Directrice générale/  
Greffière-trésorière

Je, Fannie Boisvert, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Fannie Boisvert  
Mairesse